

MASTER 2 en Management et Administration des Entreprises  
Session 2013-2014

Module : **Droit international des affaires**  
Enseignant : **CASHIN RITAINE Eleanor Avocate coordinatrice du module**  
**Nicolas Buchel, Avocat**  
**Céline Corbel, Docteur en droit suisse et français, Avocat**  
**Pranvera Këllezi, Avocat**

## Objectifs

Familiariser les participants avec les diverses formes juridiques que peut revêtir l'entreprise, en insistant sur les critères de choix entre ces diverses formes en fonction des circonstances et des attentes de chacun.

Faire comprendre aux participants les grands principes du droit international privé des contrats et de les introduire aux notions de lois et de conflits de juridictions, ainsi qu'aux modes de solution des conflits dans ce domaine, notamment l'arbitrage commercial international.

Présenter les grands principes fiscaux en matière d'impôts directs et indirects, qui concernent tant les entreprises que leurs actionnaires afin que les participants puissent identifier plus facilement les enjeux fiscaux des opérations qu'ils seront amenés à examiner sur le territoire suisse ou au niveau international.

Présenter les principales branches du droit de la propriété intellectuelle concernant les marques, les œuvres, les designs et les brevets.

Familiariser les participants aux trois grands piliers du droit de la concurrence : le contrôle des concentrations, les accords illicites et l'abus de position dominante

## Programme

Les formes juridiques de l'entreprise  
Les contrats internationaux – les clauses contractuelles  
La fiscalité suisse des personnes physiques et la TVA  
Les biens immobiliers en France détenus par des sujets fiscaux suisses  
La fiscalité suisse et internationale des entreprises multinationales  
L'aperçu des droits de propriété intellectuelle  
La propriété intellectuelle et internet  
Le contrôle des concentrations  
L'abus de la position dominante et les accords illicites

## Méthodes pédagogiques

A base de cas pratiques

## Evaluation

Commentaire d'arrêté

Etude de situations

## Bibliographie

Ouvrage de synthèse en français, **qui sera remis aux étudiants lors du premier cours** :

- MOLLARD Pascal, OBERSON Xavier, TISSOT BENEDETTO Anne, *Traité TVA*, Helbing Liechtenhahn, Bâle 2009

Site internet de l'AFC, division TVA :

- [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch).

*Les lois fiscales fédérales*, Daniel R. Gygax, Thomas L. Gerber, Verlag Steuern und Recht GmbH, 2009.

*Loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) du 12 juin 2009 (Etat au 1er janvier 2010)*

*Avenant à la convention entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune signée à Paris le 9 septembre 1966 (et son protocole additionnel) modifiée par l'avenant signé à Paris le 3 décembre 1969 et par l'avenant signé à Paris le 22 juillet 1997*

Circulaires fédérales :

- *Lettre-circulaire AFC du 28 janvier 2010 concernant les taux d'intérêts 2010 déterminants pour le calcul des prestations appréciables en argent*
- *Circulaire AFC n° 23 du 17 décembre 2008 concernant l'imposition partielle des rendements de participations détenues dans la fortune commerciale ou déclarées comme fortune commerciale*
- *Circulaire AFC n° 22 du 16 décembre 2008 concernant l'imposition partielle des rendements de participations détenues dans la fortune privée et limitation de la déduction des intérêts passifs*
- *Circulaire AFC n° 10 du 15 juillet 2005 concernant la procédure de déclaration pour dividendes de source suisse versés à des sociétés étrangères détenant des participations importantes, basée sur l'article 15 paragraphe 1 de l'Accord sur la fiscalité de l'épargne avec la CE (complément à la circulaire n° 6 du 22.12.2004)*
- *Circulaire AFC n° 9 du 22 juin 2005 concernant la preuve de la justification commerciale des charges lors d'affaires étranger-étranger*
- *Circulaire AFC n° 6 du 22 décembre 2004 concernant la procédure de déclaration pour dividendes de source suisse versés à des sociétés étrangères détenant des participations importantes*
- *Circulaire AFC n° 4 du 19 mars 2004 concernant l'imposition des sociétés de services*

Circulaires cantonales genevoises :

- *Circulaire n° 5/2005 du 19 juillet 2005 concernant les charges justifiées par l'usage commercial des sociétés de capitaux et sociétés coopératives*
- *Circulaire n° 8/2003 du 18 juillet 2003 concernant la reconnaissance et l'imposition des sociétés holdings*

*Convention modèle de l'OCDE*

*Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD ; RS 642.11)*

*Loi sur l'impôt anticipé (LIA : RS 642.21)*